

Question écrite N° : 2585

Mise en place de nouvelles mesures socio-éducatives : que fait-on?

Les changements et évolutions de notre société ont modifié les caractéristiques des élèves accueillis dans nos écoles. Cette évolution des mentalités a des répercussions importantes au niveau du comportement relationnel. De plus en plus de jeunes au passé et au présent perturbé par plusieurs événements tel que, précarité socio-économique, milieu familial conflictuel ou déchiré, immigration forcée, rencontrent des difficultés importantes et durables, il faut éviter que ces difficultés ne se convertissent en échec irrémédiable.

Depuis plusieurs années des situations d'élèves, issus majoritairement du troisième cycle, qu'il n'est plus possible de gérer, du moins momentanément dans une classe ordinaire, sont apparues dans les écoles jurassiennes. Les solutions actuelles à disposition tel que structure de proximité mise en place par certains collèges, unité d'accueil temporaire (UAT) ne sont plus suffisantes. Ces solutions consistant à déplacer des élèves dans une autre école ou une structure annexe, sans se donner les moyens d'agir sur l'origine du problème, doivent être améliorées et complétées par d'autres mesures. Conscient du problème le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, en collaboration avec le service de l'enseignement a entrepris plusieurs démarches visant la mise en place de nouvelles mesures socio-éducatives.

En septembre 2010, un responsable de projet a été mandaté pour analyser les problèmes existants, proposer des solutions d'organisation et de déploiement, et d'en évaluer les possibles impacts. Début 2012, un document de synthèse intitulé *Rapport sur l'opportunité et les modalités de création d'une classe-relais dans le canton du Jura* a été rédigé en collaboration avec la CODES. Ce rapport décrit la situation et les mesures prises par d'autres cantons ainsi que leurs structures actuelles. Il définit clairement les modalités de fonctionnement, les objectifs visés et les moyens d'y parvenir, en proposant des solutions adaptées à notre canton, l'élément principal étant la mise en place d'une structure appelé *Classe Relais*.

Principalement, cela permettrait de sortir durablement un élève de son cadre scolaire habituel, de lui faire bénéficier d'un suivi pédagogique et socio-éducatif, et soulagerait un tant soit peu son entourage scolaire.

Nous sommes conscients que cela pourrait engendrer des coûts de fonctionnement supplémentaires, coûts qui pourraient être partiellement compensés par des ressources et mutations internes, ainsi que par des économies et diminution de frais provoquées par la mise en place d'une *classe relais*, tels que cours particuliers, placement en institution, etc.

Considérons cela comme un investissement pour l'avenir, il n'y a qu'à voir la polémique qui fait rage actuellement autour des frais de réinsertion de délinquants mineurs pour s'en convaincre, il faut agir en amont pour prévenir ce genre de situation.

Fort de ce constat, nous invitons le Gouvernement à répondre aux questions suivantes

- 1) Envisage t'il la création d'une structure *Classe Relais* telle que décrite dans le rapport de synthèse susmentionné ?
- 2) Si oui, sous quelle forme et dans quel délai sera-t-elle mise en place ?
- 3) Si non pourquoi ? Quelles autres mesures socio-éducatives seront prises ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 11 septembre 2013

Au nom du : PLR. Les libéraux radicaux Jura
 L'auteur : Brosy Stéphane


